

l'exception de M. MacIntyre, pas un député ministériel n'ayant songé à réformer le Sénat, moi qui siège aujourd'hui du côté de l'opposition après avoir appuyé durant quinze ans un gouvernement et un parti qui s'étaient engagés à le réformer mais n'en ont jamais rien fait, on suspectera peut-être ma sincérité en présentant ce projet de résolution. Quoi qu'il en soit, et qu'il eût été du devoir du parti libéral ou du parti conservateur d'opérer cette réforme, il est certain qu'elle n'a pas été faite, et que, si elle est nécessaire, elle devrait s'effectuer dès maintenant, en dépit de toute négligence dont l'un ou l'autre parti puisse s'être rendu coupable à cet égard dans le passé.

Personnellement, je considère qu'un changement doit avoir lieu. Je ne désire pas la réforme du Sénat—ce n'est pas ce que demande la résolution—mais la réforme du mode de recrutement du Sénat.

A l'époque de la confédération, il fut décidé que les sénateurs seraient nommés par le Gouvernement. On adopta une forme de gouvernement absolument démocratique, sur laquelle on greffa cet unique rejeton aristocratique qui était nécessairement voué à la stérilité, ainsi que les événements l'ont démontré.

Je n'ai aucun reproche à faire aux sénateurs individuellement. Pour moi, l'honorable George Brown a plus de droit que tous ses contemporains au titre de père de la Confédération. On a attribué à sir John Macdonald presque tout le mérite, pour avoir réuni en confédération les colonies de l'Amérique britannique du Nord; mais la plus grande partie en revient certainement à George Brown, car sans lui, la Confédération n'aurait pu se faire. C'est lui qui a proposé la formation du comité de la législature du Canada qui a constitué la conférence de Québec. Il a été le premier à agiter la question et n'a cessé d'y travailler, jusqu'au succès définitif. A titre d'humble disciple de ce grand Canadien, je revendique pour lui la part d'éloges qui lui revient légitimement, en lui décernant, plus qu'à tout autre, le titre de père de la Confédération.

Parlant de la Chambre haute, George Brown disait :

On voulait un corps composé d'hommes indépendants, aptes à juger les questions en dehors de toute influence politique; un corps qui fût, plus que tout autre, en posture d'étudier froidement les mesures de la Chambre des communes et de protéger les intérêts du pays contre les effets d'une législation imprudente ou doctrinaire.

Le desideratum était d'avoir un corps composé d'hommes indépendants, en état de ju-

ger toutes les questions en dehors de toute influence politique. Je me plais à reconnaître que depuis la confédération jusqu'à ce jour notre Sénat a été recruté parmi la classe la plus relevée de notre population.

Les sénateurs possèdent la science légale, le sens des affaires et les qualités qui font le bon citoyen, à un degré qui leur permet de supporter avantageusement la comparaison avec les membres de cette Chambre et dans plusieurs cas, ils sont nos supérieurs par le talent et le rang qu'ils occupent; plusieurs d'entre eux, s'ils étaient membres de cette Chambre, feraient honneur au pays.

Dans ces conditions, comment se fait-il que le Sénat, comme corps, ne possède pas la confiance du peuple? Je mets au défi qui que ce soit d'affirmer que le Sénat, comme corps, possède la confiance du pays, bien qu'individuellement, les sénateurs en soient dignes. Quelle est la raison de cet état de choses? C'est uniquement que les sénateurs représentent un parti et non pas le peuple. Ils doivent leur allégeance ou s'imaginent le devoir au gouvernement ou au parti qui les a nommés et non au pays qui devrait les élire.

Étudions l'histoire du pays depuis la confédération, et voyons ce que le Sénat a fait dans certaines circonstances remarquables et l'effet produit dans le public par ses décisions. Autant que je me rappelle, la première fois que le Sénat a osé contrecarrer l'action de la Chambre des communes, c'est lorsque le cabinet Laurier a fait adopter la loi du chemin de fer du Yukon, décrétant la construction d'un chemin de fer dans ce territoire.

A cette époque, le Sénat canadien était composé en grande majorité de conservateurs. Le bill fut rejeté. Trouvera-t-on dans tout le pays un seul libéral qui croit ou qui oserait prétendre que le Sénat a rejeté ce bill pour des raisons d'utilité publique? Bien au contraire, tous les libéraux sont convaincus que c'est parce que le bill avait été déposé et adopté par un ministère libéral que le parti conservateur n'a pas voulu que le Gouvernement pût s'attribuer le mérite de ce projet. Cela revient à dire que tous les libéraux étaient convaincus que l'attitude du Sénat était inspirée par des raisons purement politiques. Je n'accuse pas la majorité des sénateurs d'avoir cédé à des influences de parti, mais je dis que tous les libéraux et beaucoup de conservateurs ont gardé ce sentiment. Même avant que le bill fût envoyé au Sénat, plusieurs ne s'étaient pas cachés de prédire qu'il serait rejeté par la Chambre haute.